

**9166/21**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 02 juin 2021

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 02 juin 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité scientifique et technique

E 15798





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 26 mai 2021  
(OR. en)

9166/21

RECH 273  
ATO 37

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité scientifique et technique

---

Les délégations trouveront en annexe un projet de décision du Conseil en vue de la réunion du groupe conjoint "Recherche/questions atomiques" du 31 mai 2021.

---

**PROJET DE DÉCISION DU CONSEIL**

**du ...**

**portant nomination d'un membre du Comité scientifique et technique**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 134, paragraphe 2,

après consultation de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Par la décision 2018/403/Euratom<sup>1</sup>, le Conseil a nommé les membres du Comité scientifique et technique (ci-après dénommé "comité") pour la période allant du 6 novembre 2018 au 6 novembre 2023.
- (2) Un siège de membre du comité est devenu vacant à la suite du décès de M. Roland ZEYEN. Il convient par conséquent de nommer un nouveau membre pour la durée restant à courir du mandat de M. Roland ZEYEN,

---

<sup>1</sup> Décision 2018/403/Euratom du Conseil du 6 novembre 2018 portant nomination des membres du comité scientifique et technique (JO C 403 du 9.11.2018, p. 11).

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. Michel FEIDER est nommé membre du Comité scientifique et technique jusqu'au 6 novembre 2023.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président

---